



AVIS DE COURSE HABITABLES 2017-2020

COUPE DES TROIS CAPS

Grade : 5B

Samedi 8 et Dimanche 9 Avril 2017

Société des Régates d'Antibes

Baie d'Antibes

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de courses à la Voile*.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.
- 1.3 Les règlements fédéraux

2. PUBLICITE

En application de la réglementation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de la publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

3.1.1. Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de toutes les catégories de conceptions norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière (moins de 6 milles)

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

3.1.2 A tous les bateaux du système à handicap Osiris – Multi 2000 à bras repliable < à 10 mètres
Les bateaux OSIRIS France seront répartis en 4 classes :

SR Antibes 2017		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régata
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régata 26 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

3.2 Les bateaux admissibles peuvent :

- adresser leur bulletin de pré-inscription par courrier postal au siège de la S.R.A. « Commission régata », ou courrier électronique contact@sr-antibes.fr ou remplir le formulaire de préinscription sur le site www.sr-antibes.fr et ce au plus tard le 7 avril 2017

- s'inscrire le samedi 8 avril de 9 h 00 à 12 h 00 au siège de la SRA, bâtiment Libeccio, Quai Nord du Port Vauban – 06600 ANTIBES - Tél.04.93.65.80.00.

3.3 Une inscription sera confirmée lorsque le paiement des frais d'inscription aura été effectué, soit par carte bancaire sur le site de la SRA, soit par chèque bancaire déposé au secrétariat des régates de la SRA, Bâtiment Libeccio.

3.4 Les concurrents (chaque membre d'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile validée Compétition ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile de compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.5 Les concurrents étrangers (chaque membre d'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

4. DROITS A PAYER

Jusqu'à 10,99 m : 30 €
11.00 m et plus : 40 €

5. PROGRAMME

5.3 Jours de course pour toutes classes :

Samedi 8 avril : 1^{er}. signal d'avertissement 14h00 en baie de la Salis
Dimanche 9 avril : 1^{er}. signal d'avertissement 11h00 en baie de la Salis

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type côtier : voir feuille parcours disponible au club et sur www.sr-antibes.fr.

8. CLASSEMENT

8.1 Une course devra être validée pour valider l'épreuve

8.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système Temps sur Distance pour les bateaux Osiris France, Temps sur Temps pour les Multi 2000 et Temps Réel pour les Monotypes s'ils font l'objet d'une classe séparée à partir de 5 bateaux.

8.3 La prise en compte ou la non-prise en compte du CVL sera indiquée sur les I.C.

12. FESTIVITES, RESULTATS ET PRIX

Le samedi 8 à partir de 18h30 : Pasta party au Club house à Antibes

Le dimanche 10 avril à 18h : remise des prix au siège de la S.R.A.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel ou corporel

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le **04.93.65.80.00**